



Délibération du Conseil Communautaire

- Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 57 | |
| Titulaires présents | 47 | Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laville-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerrier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priga Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion |
| Suppléants présents | | |
| Titulaires absents | 10 | Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel |
| Procurations | 10 | Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janailac |

DELIBERATION N° 2024 /162 : (Code Nomenclature /8.5)**DATE : 07 NOVEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Réalisation d'audits énergétiques de logements communaux dans le cadre de la convention Paquet Energie**

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est compétente en matière d'habitat d'intérêt communautaire. Elle développe notamment des actions par le biais de son adhésion au Service Energies du SDE 24, dans le cadre de la convention Paquet Energie, renouvelée le 15 avril 2021 pour trois ans.

Conformément aux objectifs de notre PCAET et de notre futur Programme Local de l'Habitat, notamment l'Axe 3, Action 7 relative à la réhabilitation et la remise à niveau du confort du parc existant (privé et communal) il appartient au préalable de procéder aux audits énergétiques des logements du territoire pour définir le programme de travaux adapté aux besoins.

L'objectif de ces diagnostics est de mesurer tant qualitativement que financièrement les travaux d'amélioration de l'habitat, avec une accentuation sur la rénovation énergétique.

Sur la base des besoins identifiés, cet audit permettra de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme(s) d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique qu'aura pu se fixer notre collectivité.

Lors de la commission Aménagement de l'Espace du 17 septembre 2024, celle-ci a souhaité reconduire l'action des audits énergétiques des logements communaux. A l'issue de la sollicitation auprès des communes, 2 logements ont été retenus pour en bénéficier :

- Tocane Saint-Apre : 1 logement
- Saint-Victor : 1 logement

L'audit énergétique sera réalisé par le bureau d'étude spécialisé ENERGIO choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. D'un cout de 1 980.00 € TTC, cet audit sera ensuite facturé de la manière suivante.

La CCPR participera financièrement, pour moitié, à la réalisation de ce diagnostic.

| Commune | Surface chauffée | Nombre d'audit | Prix de l'étude TTC | Participation SDE via aide Elena | Participation CCPR | Reste à charge de la commune |
|--|--------------------|----------------|---------------------|----------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Logement 1 TOCANE SAINT APRE | 125 m ² | 1 | 1 980.00 € | 1 485.00 € | 247.50 € | 247.50 € |
| Logement 1 SAINT VICTOR | 145 m ² | 1 | 1 980.00 € | 1 485.00 € | 247.50 € | 247.50 € |

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- De donner un avis favorable à la réalisation des audits énergétiques sur les 2 logements communaux ;
- De s'engager à faire accompagner le bureau d'études lors de la visite du site par les élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire à remplir ;
- De s'engager à participer à la réunion de restitution,
- De conventionner avec chaque commune concernée pour permettre la refacturation de la part commune
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 57

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 19-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 14/11/2024 13:03:44